

Déclaration d'accessibilité

Établie le 1 janvier 2025.

Powell intranet s'engage à rendre son service accessible, conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à **Powell Intranet**.

État de conformité

Powell Intranet est **partiellement conforme** avec le RGAA.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé en auto-évaluation révèle que 74% des critères sont respectés.

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non conformité

Malgré nos efforts, certains contenus sont inaccessibles. Vous trouverez ci-dessous une liste des limitations connues et des solutions potentielles :

1. **Contenus de nos composants**: parce que nous ne pouvons garantir la qualité des contributions des utilisateurs. . .

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Les composants externes dont Powell Software n'est pas propriétaire.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 1 janvier 2025.

Technologies utilisées

L'accessibilité de Powell Intranet s'appuie sur les technologies suivantes :

- HTML
- WAI-ARIA
- CSS
- JavaScript

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Chrome/Edge
- Firefox
- Safari

Powell Intranet n'est pas compatible avec :

- Internet explorer (toutes versions)

Amélioration et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de Powell Intranet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Formulaire de contact : [Nous contacter](#)

Voie de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant : vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Vous pouvez :

- Écrire un message au [Défenseur des droits](#)
- Contacter [le délégué du Défenseur des droits dans votre région](#)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :

Défenseur des droits

Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07

Cette déclaration d'accessibilité a été créée le 1 janvier 2025 grâce au [Générateur de Déclaration d'Accessibilité](#).